COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET du JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 19 HEURES 30

En complément du procès-verbal des délibérations du 21 septembre 2023

Transmis le 28 septembre 2023 par courriel aux membres du conseil municipal

Publié le 28 septembre 2023 par affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.belmont-tramonet.fr

Rappel de l'ordre du jour :

- Adjonction de trois points à l'ordre du jour :
- Régularisations foncières / acquisition des terrains / aménagement sécuritaire de la traversée des Chaudannes RD 916a,
- Modification du tableau des emplois de la commune,
- Participation aux frais d'entretien des gymnases du Collège « La Forêt »,

- Modification n° 02 au PLU,
- Cimetière :
 - Travaux d'aménagement des allées,
 - Régularisation foncière parking cimetière et acquisition complémentaire bande de terrain bordant le mur d'enceinte,
- Reprise de l'épareuse / nouvelle acquisition,
- Cdg 73:
 - Convention mission référent élu déontologue,
 - Renouvellement convention mission MPO (Médiation Préalable obligatoire),
- Enedis : convention servitude 2018 / poste de l'Epignière / autorisation de signature de l'acte notarié,
- Décision modificative au budget 2023 / acquisition reprise épareuse, aménagement du cimetière, honoraires modification 02 du PLU,
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU et QUESTIONS DIVERSES

• Modification n° 02 au Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet de modification n° 02 du PLU.

Il précise qu'une procédure de droit commun est lancée par arrêté municipal publié depuis le 1^{er} septembre 2023, par annonce légale au Dauphiné Libéré Savoie et en affichage sur le panneau extérieur de la mairie, et sur le site internet communal.

L'arrêté municipal a été pris en considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU, pour la raison suivante :

-Reclasser une zone à urbaniser à vocation économique dite fermée (zone 2AUe) en zone agricole (A), et ce conformément à l'occupation du sol actuelle des parcelles de la zone,

et en considérant que le projet de modification n'est pas de nature à :

- être incompatible avec le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU;
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle ou forestière ;
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser dite fermée (2AU) qui, dans les 6 ans de sa création n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Monsieur le Maire précise que le cabinet Verdi a été sollicité pour élaborer le projet de modification du PLU.

Monsieur le Maire explique que le projet de modification n° 02 au PLU, en cours de réalisation, sera ensuite notifié au Préfet et aux Personnes Publiques Associées (PPA), pour avis, avant toute enquête publique et mise à disposition au public.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir des crédits au budget à hauteur de 10.000 €uros pour les études et autres frais annexes.

Il estime la programmation suivante :

- fin octobre remise du projet de modification par le bureau d'études,
- puis constitution du dossier et sollicitation des PPA pour avis (2 mois),
- puis enquête publique 2 mois (avec commissaire enquêteur),

pour une validation probable de la modification n° 02 au PLU, par le conseil municipal, courant mars 2024.

• Cimetière / travaux d'aménagement des allées

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les rencontres sur site avec les entreprises puis la réception de diverses offres courant juillet pour l'aménagement des allées du cimetière.

Il précise que divers procédés ont été envisagés et estimés : enrobé, dalles alvéolées....

Après réflexion et conseils avisés, le bureau municipal a décidé d'arrêter un aménagement, et a sollicité une nouvelle offre tarifaire pour les travaux suivants :

1 – Allée principale en béton désactivé avec 2 teintes pour trancher :

soit l'entrée en béton rosé puis béton clair jusqu'au terrain jardin du souvenir (derrière le columbarium), puis à nouveau béton rosé autour des concessions centrales, et pour finir béton clair.

Des bordures de délimitation seront également déposées à l'arrêt du béton.

2 – Allées extérieures

Gravier fin 0.12 et sur une épaisseur suffisante pour permettre un entretien aisé avec notre équipement.

3 – Il est également prévu la plantation d'un arbre et l'installation d'un banc derrière le columbarium.

Comme vu avec les entreprises sollicitées, il a été proposé une récupération des matériaux enlevés au cimetière, pour la réfection du chemin dit de La Planche également chiffrée.

Les nouvelles offres réceptionnées ces derniers jours se valent, et en conséquence il s'avère difficile de procéder à un choix, sans une analyse minutieuse qui sera réalisée dans les jours prochains.

Monsieur le Maire précise qu'il convient néanmoins de porter la somme 80 000 €uros TTC au budget 2023, précisant la probabilité d'un démarrage des travaux avant le vote du budget 2024.

QUESTIONS DIVERSES

> Travaux

• Projet bâtiment pour les services périscolaires

L'ASDER est sollicitée pour une étude plus approfondie pour la faisabilité d'une extension du système géothermie sur la salle polyvalente.

Une prochaine réunion est prévue le 12 octobre 2023 à 16 heures, avec la société AGATE qui assiste le Syndicat Scolaire sur la maîtrise d'ouvrage du projet de construction du bâtiment cantine et accueil périscolaire.

• Installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Pascal PERROT-MINNOT précise que nous sommes toujours en attente des réponses d'ENEDIS concernant la capacité de nos installations à accueillir la production générée par le photovoltaïque.

• Eclairage public

Sébastien GROS informe l'assemblée que des devis pour travaux ont été sollicités auprès de la Société « Ombres et Lumières » qui a réalisé le diagnostic.

> Exposition terre et couleurs de l'AIC (Association Idées et Créations)

Elle aura lieu les 7 et 8 octobre 2023 à la Chapelle de Tramonet et au local associatif de Tramonet. Monsieur le Maire rappelle l'invitation au vernissage du samedi à 17H sous le préau de l'ancienne école.

> Balade thermographique sur Belmont-Tramonet

Pascal PERROT-MINNOT précise que l'ASDER, suite à la position favorable de la commune, a confirmé une « balade thermographique » qui se déroulera le 4 décembre 2023 à 18h30.

Celle-ci débutera d'abord par une explication technique à la salle polyvalente suivie d'une analyse des bâtiments alentours (durée totale 1h à 1h30 maximum).

L'ASDER doit nous transmettre un flyer qui sera intégré à la note d'informations communales d'automne pour inviter la population à cette présentation.

Ensuite, une mise à disposition d'un "thermokit" sera proposée aux personnes intéressées sur la période du 4 décembre 2023 au 18 décembre 2023.

Ce kit est constitué d'une caméra thermique et de différents appareils de mesures. Les personnes souhaitant emprunter ce thermokit devront obligatoirement assister à la balade afin de pouvoir manipuler la caméra de manière optimale et afin de permettre une analyse pertinente.